

## Installation d'une sculpture sur la jetée du Pont Denfert-Rochereau - Demandes de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre de sa politique en faveur des Arts Plastiques Contemporains, la Ville de Besançon a choisi de privilégier la rencontre directe entre le public et l'oeuvre d'art ; dans cette perspective, elle fait appel à des artistes d'horizons divers, représentatifs de tendances artistiques également diverses, l'exigence de qualité et d'authenticité étant le premier critère de choix. Cette option participe, en effet, à l'enrichissement patrimonial de la cité.

Les installations des sculptures de Pascal COUPOT, en hommage au Marquis de Jouffroy d'Abbans, de Jens BOETTCHER dans la fontaine place Victor HUGO, de Paul GONEZ à Port-Douvot, d'Issao TAKAHASHI dans la cour du Centre Administratif Municipal et tout dernièrement de celles de François MORELLET aux débouchés du tunnel sous la Citadelle sont un témoignage éloquent de cette politique qu'il s'agira de poursuivre.

Dans cette optique, il est proposé au Conseil Municipal d'ériger sur la jetée du Doubs, pont Denfert-Rochereau une sculpture fontaine en bronze conçue par Jens BOETTCHER ; «statue monumentale vivante» de l'expression même de l'artiste, elle constituerait un symbole fort. Représentant une créature animale de 7 m de haut, «ce taureau ou ce bison de 7 m de haut, pointant ses bras plein ouest, respirerait en faisant jaillir de l'eau de sa poitrine de bronze» (J. BOETTCHER).

Le coût total de l'opération évalué à 1 900 000 F se décompose comme suit :

- réalisation de l'oeuvre par l'artiste échelle 1/1 pour la fonte	300 000 F
- assistance technique	250 000 F
- fonderie	250 000 F
- système hydraulique	250 000 F
- frais de transport et d'installation de la sculpture, éclairage	<u>850 000 F</u>
<b>soit un total TTC de</b>	<b>1 900 000 F</b>

Le Conseil Municipal est invité à donner un avis favorable à ce projet et à autoriser M. le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat / Ministère de la Culture et de la Communication, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs.

Pour sa part, la Ville de Besançon inscrira des crédits au titre de l'exercice 2000.

Le Conseil Municipal est également invité à autoriser M. le Maire à conclure un contrat de commande à l'artiste, M. Jens BOETTCHER.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal approuve cette proposition à la majorité, deux Conseillers votant contre et quatre s'abstenant.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.*